

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DFA 64 Autorisation de signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'un Fonds d'investissement pour la transition écologique.

M. Julien BARGETON, Mme Célia BLAUDEL et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article L. 2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 73 de la loi 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature de la convention de partenariat pour la mise en place d'un Fonds d'investissement pour la transition écologique ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1^{re} commission, par Madame Célia BLAUDEL, au nom de la 3^e Commission, et par Monsieur Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat pour la mise en place d'un Fonds d'investissement pour la transition écologique.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO